



syndicat mixte des transports en commun

Conseil syndical du 05 mars 2026

Monsieur Roland JACQUEMIN
Président

Délibération n° 06

Objet : Nomination du Secrétaire de séance

Extrait du registre des délibérations du conseil syndical

Date de la convocation	26 février 2026	Présents Mesdames, Messieurs
Observation :		GBCA (910 voix) : Titulaires : Jacquemin, Bonin Constantakatos, Guyod, Jager, Jeannin, Kneip, Moutarlier, Picard, Rousseau – Suppléant : Castaldi RBFC (280 voix) : Titulaires : Oternaud, Ternant CCST (120 voix) : Titulaire : Hottlet CCVS (0 voix) : Suppléant : Salort
Nombre de voix	1 310	Procurations
-Nombre de voix pour	1 310	De Mme Aymonier (GBCA) à M Constantakatos (GBCA)
-Nombre de voix contre	0	De Mme Bonnans-Weber (GBCA) à M Moutarlier (GBCA)
-Abstentions	0	De M Gilbert (GBCA) à M Guyod (GBCA)
Délibération adoptée à	l'unanimité des votants	De Mme Chiappa Kiger (RBFC) à M Oternaud (RBFC)
		De M Neugnot (RBFC) à M Jacquemin (GBCA)
		De Mme Larcher (CCST) à M Hottlet (CCST)

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L 2121-15 du CGCT).

Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21, se faire en principe au scrutin secret (sauf si le conseil décide à l'unanimité, le contraire) par une élection à la majorité, éventuellement à trois tours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical désigne Monsieur Stéphane GUYOD comme secrétaire de séance.

Certifiée exécutoire,
Le Président,
Roland JACQUEMIN

Le Secrétaire de séance,
Stéphane GUYOD